



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

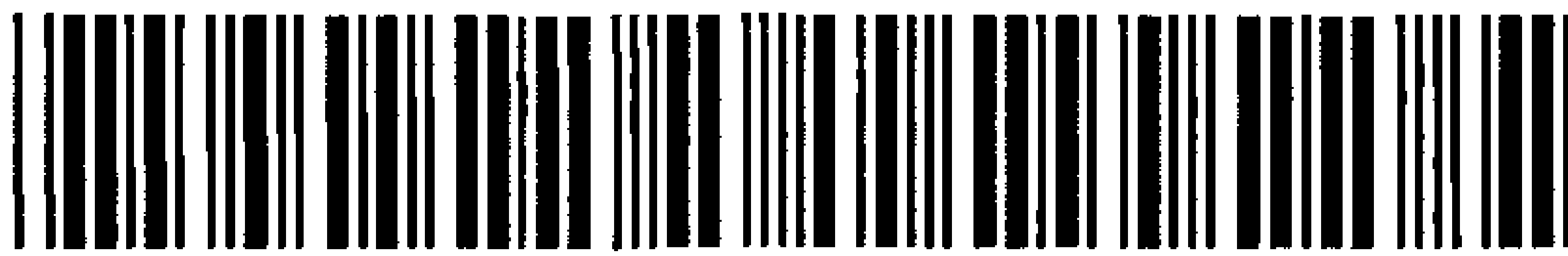
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 07772

Numéro SIREN : 488 935 552

Nom ou dénomination : 3AB OPTIQUE EXPANSION

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2014 sous le numéro de dépôt 33872



1403390803

DATE DEPOT :	2014-04-08
NUMERO DE DEPOT :	2014R033872
N° GESTION :	2014B07772
N° SIREN :	488935552
DENOMINATION :	3AB OPTIQUE EXPANSION
ADRESSE :	11 rue d'Argenson 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2014/02/27
TYPE D'ACTE :	ACTE
NATURE D'ACTE :	LISTE DES SIEGES SOCIAUX ANTERIEURS

3AB OPTIQUE EXPANSION
Société par actions simplifiée au capital de 525.000 €
45 avenue Victor Hugo – Bâtiment 264 - 93300 Aubervilliers
488 935 552 R.C.S. Bobigny

LISTE DES SIEGES SOCIAUX ANTERIEURS DE LA SOCIETE
(R 123-110 DU CODE DE COMMERCE)

Le soussigné :

La société LJV CAPITAL, dont le siège social est situé au 5-7, avenue Girardin 78600 MAISONS LAFFITTE, immatriculée 539 512 806 RCS VERSAILLES, représentée par son Gérant Monsieur Frédéric POUX,

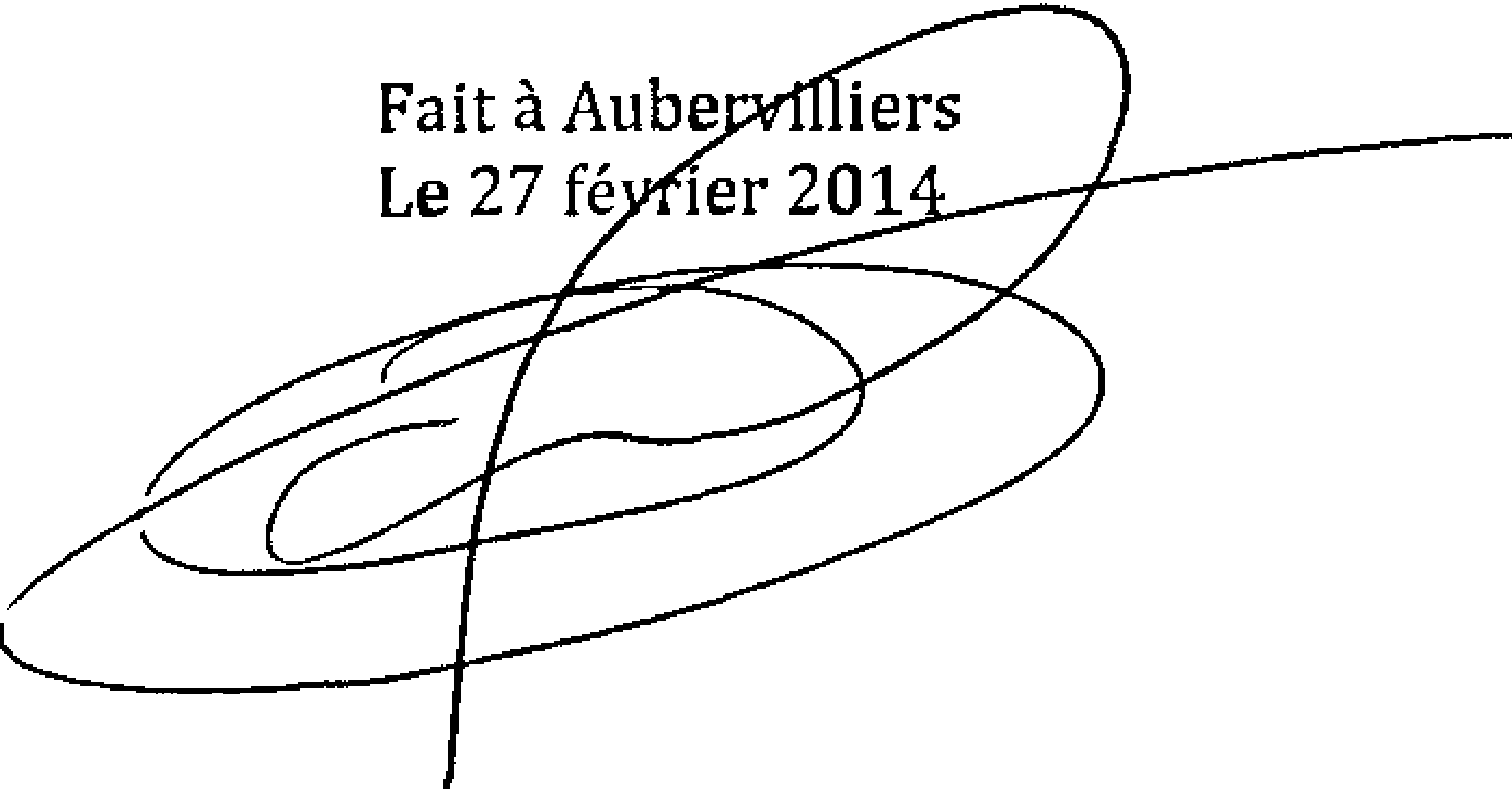
Agissant en qualité de Président de la société 3AB OPTIQUE EXPANSION, société par actions simplifiée au capital de 525.000 euros, dont le siège social est situé 45, avenue Victor Hugo – Bâtiment 264 – Aubervilliers (93300), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 488 935 552,

Déclare, conformément aux dispositions de l'article R 123-110 du Code de Commerce :

Que les sièges sociaux antérieurs de la société 3AB OPTIQUE EXPANSION ont été les suivants :

Création de la Société	37-39, rue de la Bienfaisance / 75008 - PARIS
A compter du 25 octobre 2006	45, avenue Victor Hugo / Bâtiment 264 93300 – AUBERVILLIERS

Fait à Aubervilliers
Le 27 février 2014



Pouvoir pour

**Le Président d
présentes décis**

Chac
suivante.

qu'à la condition
de la vente d

Collective. La
Président et s

4. La so
dans les co
souscripteur
conditions p

5. Si la r
former oppo
dispositions l

4. Sauf cessionnaire

1. Sous
décision, ado
suivants :

alinéas (i) à
associés, con

(indiv

« Décisions C

aux statuts ou

9. Lorsq
associé, celui
associés.

1. Les 1
autre endro
Président de

2. Un as
associé ou no
peuvent être

1. Il est
aux usages de

2. Le montant de la
dividende av
loi. Le monta

2. Les m
Décision Coll
avoir lieu dan

1. La Dé
et nomme un
fonctions con

